

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (AO-109), le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de l'arrondissement se réunira le **mercredi, 24 mai 2023, à 18 h**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont, afin de statuer sur une demande d'autorisation pour la démolition complète du bâtiment portant le numéro civique suivant :

1222, AVENUE VAN HORNE

Le projet de démolition vise le remplacement de l'immeuble concerné par un projet mixte commercial / résidentiel de 6 étages.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (AO-109), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, **dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné**, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement à l'adresse suivante :

DEMANDE DE DÉMOLITION
A/S DE M^E JULIE DESJARDINS
SECRÉTAIRE DE L'ARRONDISSEMENT
VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT
543, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
OUTREMONT (QUÉBEC) H2V 4R2
SECRETARIAT.OUTREMONT@MONTREAL.CA

Montréal, le 02 mai 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate